



Ligue de vol libre de la Réunion

Affiliation FFVL : n° 11000

Agrément jeunesse et sport : 1/02846

N° SIRET : 404 435 190 00032

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LA LVLRL DU MERCREDI 01 FEVRIER 2017

Présents : Patrick MOAL, Corinne GALIDIE, Lucien DESCAVES, Nans LA VIOLETTE, Laurent VITALIS, Jean Pierre LAURENT, Jeff BOURDIN, Noël CARLE, Jean Claude DUPONT, Pascal CEROU, Sébastien COUPY

Absents excusés avec pouvoir : François Kling (pouvoir Nans), Yves RECKING(pouvoir L.VITALIS), Nicolas ANDRIEU (pouvoir Corinne GALIDIE)

Absents excusés : Emmanuel NICOLAS(Hors département)

Absents non excusés : Jean René ETHEVE, Julien FAUCHER, Yves LAURET

➤ **ORDRE DU JOUR :**

- Divers informations :
 - ◆ Activité paramoteur à la pointe au sel
 - ◆ Perte de la délégation kite
 - ◆ Balise Kelonia
 - ◆ atterrissage Kelonia
- Budget prévisionnel
- Nouvelle cotisation LVLRL pour 2017
- subvention matériel 2016 (demande d'explication)

➤ **Divers informations :**

- ◆ Activité paramoteur à la pointe au sel : Mr Blain va créer une activité paramoteur au niveau de la pointe au sel. Son terrain sera coté montagne de l'ancienne N1, un peu en hauteur. Ce sera du parapente à moteur pour des vols découvertes et de la formation. Il accepterait que son terrain soit un posé de secours pour nous.
- ◆ Perte de la délégation de kite nautique au niveau de la FFVL : Il y a un arrêté du 31/12/2016 publié au JO le 11/01/2017(Ci joint). Pour 2017 le kite reste à la FFVL et celle-ci va faire un recours auprès du Conseil d'Etat. Il faut rappeler qu'en 2013 la FFV avait été débouté au conseil d'état. La décision du Conseil d'Etat n'interviendra que fin 2017 (octobre novembre)
Malgré que le kite soit à la FFVL en 2017 ainsi qu'à la FFV, il faut savoir qu'aucun titre (champion de France....) ne pourra être décerné.
Le kite « terrestre » et le snow kite reste à la FFVL.
- ◆ Demain, jeudi 02/01/2017 une réunion est prévue sur l'atterrissage de Kelonia avec différents acteurs dont l'IRT, la LVLRL (Patrick Moal et Corinne Galidie), Pascal Cerou, le Sypral.... Cette réunion a pour objectif de voir ce que nous pouvons faire au niveau des parcelles de la Région au niveau de Kelonia et voir la possibilité d'un atterrissage au niveau de la pointe des châteaux.
A ce jour la réunion a eu lieu des travaux d'aménagements sont prévus pour le premier semestre 2017



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie
Partenaire officiel kite

aussi bien au niveau de Kélonia que de la pointe des chateaux.

♦ Balise de Kélonia :

La balise de Kélonia ne donne pas les bonnes informations, elle est dangereuse en particulier pour les parapentistes de métropoles qui ne connaissent pas le site. Elle sera déconnectée très prochainement. Patrick Moal va faire un courrier et téléphoner à l'IRT.

→ **Budget prévisionnel :**

Suite à une réunion avec les différents clubs (réunion ayant pour objectif la présentation des futures actions des clubs), le bureau de la LVLRL a établi le budget prévisionnel et monté le dossier CNDS présenté et fait par Sylvie Jarlier. Cette année, toutes les demandes des clubs ont été inscrites dans le programme d'actions de la Ligue, ce qui ne veut pas dire que tout sera subventionné par la Ligue, le prochain CD de Ligue se chargera de décider quelles actions seront aidées et lesquelles ne le seront pas.

Voici le tableau récapitulatif des demandes des clubs.

Récapitulatif des actions des clubs et de la Ligue 2017

ACTIONS SPORTIVES REALISEES A LA REUNION ET EN METROPOLE									
	Ligue	Potenciel	Parapangue	RLP	360.Run	Bord'ailes	SPKC		
Formations - de 18 ans									
Parapente en milieu scolaire		1 000,00 €						25 jours	25 jeunes
Stage perfectionnement jeunes		1 500,00 €						20 jours	30 jeunes
Participation Démenciel			3 000,00 €						15 jeunes
Equipe de Ligue jeunes	2 700,00 €							12 jours	
Formations + de 18 ans									
Stages progression pilotage			2 000,00 €	500,00 €	?	?		40 jours	
Actions SIV						?			7 ou 8 pilotes
Stages mixtes de découverte--> BPI						?		10 jours	
"Reparation" et "shape"							2 200,00 €		
Formation théorique BP et BPC			200,00 €					100 heures	
Recyclage biplace	800,00 €							4 jours	8 pilotes
Formation PSC1	600,00 €							2 jours	20 pilotes
Formations pour les cadres									
Formation qualification biplace	2 500,00 €							9 jours	4 pilotes
Formation accompagnateur club	1 200,00 €							6 jours	4 pilotes
Formation moniteur club	500,00 €							12 jours	1 pilote
Brevet de pilote confirmé	500,00 €							4 jours	20 pilotes
Initiateur cerf volant	2 500,00 €							7 jours	6 pilotes
Championnats de la Réunion									
Marche et Vole (14 mai)				200,00 €				1 journée	6 pilotes
Champ régional de vagues (kite)							4 000,00 €	4 journées	
Champ régional de parapente	1 000,00 €							22 jours	50 pilotes
Manifestation annuelle à la Réunion									
Master Accro	30 000,00 €								
Projets en faveur des publics cibles									
Parapente pour les enfants cancéreux					3 000,00 €			3 jours	
Parapente pour les Mafatais					2 000,00 €			2 jours	
Parapente pour les détenus				400,00 €				5 jours	
Découverte du parapente pour filles			1 500,00 €	1 050,00 €		?		49 jours	
Découverte parapente public QPV			2 500,00 €					25 jours	
Stage perf filles		750,00 €						6 jours	
Initiation au cerf volant de traction							250,00 €	5 jours	
ACTIONS SPORTIVES REALISEES DANS LA ZONE OCEAN INDIEN ET AU NIVEAU EUROPEEN									
Formation : stage pour les sportifs									
Parapente à Madagascar			?						
Parapente en Afrique du Sud				3 000,00 €					
PWC en Europe	2 500,00 €								
Manifestation dans la zone OI									
Compétition à Maurice kite							2 460,00 €		
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES A SENIOR									
Champ de France UNSS parapente		2 250,00 €						15 jours	
Championnat de France parapente ser	2 000,00 €								8 pilotes
Championnat de France kite									3 pilotes
ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF									
acquisition de matériel sportif		2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €				
FONCTIONNEMENT									
Masse salariale	40 000,00 €								
Besoins en fonctionnement (comptable, secrétariat, tél ...)	8 000,00 €								

Les montants indiqués sont les coûts estimés pour les actions Ligues, des coûts demandés ou estimés pour les actions clubs.



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie
Partenaire officiel kite

Budget prévisionnel : En pièce jointe

Le budget prévisionnel est mis au vote :

Contre : 0 Abstention: 0 Pour : 13

Le budget prévisionnel est validé par le Cd à l'unanimité et sera proposé au vote à la prochaine AG de la LVLR.

→ **Cotisation LVLR :**

Nous proposons de ne pas changer les tarifs des cotisations LVLR.

Pratiquant parapente delta : 20€

Primo parapente delta : 10€

Pratiquant kite : 10€

Primo kite : 10€

jeune : 10€

Pratiquant cerf volant : 2€

Non pratiquant : 0€

Contre: 0 Abstention : 0 Pour:13

Ces tarifs seront donc proposés et mis au vote à la prochaine AG

→ **Explication de la répartition de la subvention matériels :**

Suite à une demande, voici de nouveau la répartition de la subvention matériels .

Cette répartition a été validé au CD ligue du 14/12/2016

La ligue a obtenu une subvention de 5000€ pour le matériel de la région.

Cette somme est divisée entre les 4 clubs écoles pour l'achat de matériels. Seulement 3 clubs ont répondu à la demande. Cette somme est divisée en 3 en fonction des modalités prévues lors du Cd (du 03 février 2016) en fonction du nombre jours/élèves. La ligue conserve 500€ pour renouveler 2 casques pour les bi places et une radio. Cela fait donc : 1790€ pour Potentiel (385j/élève), 1490€ pour Parapangue (228 j/élève) et 1220€ pour 360.run (200j/élève).

Ces chiffres ont été envoyés aux clubs concernés pour vérification, aucune remarque n'a été faite. Les montants ont donc été validés et ne sont pas contestables.

Rappel du Cd du 03/02/2016

Comme dit au précédent Cd, la LVLR a reçu en fin d'année une subvention de 6000€.

1500€ sont donnés aux 4 clubs écoles (contre factures).

Pascal Delatre remarque que cette répartition est injuste (Laurent Vitalis ayant le même ressenti) , elle ne prend pas en compte les volumes d'actions et sont donc discriminantes pour les gros clubs qui ont besoin de plus de matériels car ils font plus d'actions.

Réponse du Président: en jui nous n'avions pas de subvention, 6000€ ont été s fin novembre, la répartition a été faite dans

l'urgence et de manière équitable .

2. Critère d'attribution de la subvention matériel :

Un tour de table est proposé pour établir ces critères.

Proposition de Parapangue : subvention au prorata des jours de formations

Potentiel : "

RLP: difficile de faire un grand nombre de journée à partir du moment où le club n'a pas de moniteur

fédéral et qu' il faut rémunérer un moniteur. Modification de la formation "féminine" où ils vont ajouter 5 vols solos pour pouvoir mieux s'intégrer dans les structures professionnelles. Ne s'oppose pas à la répartition au prorata.

Lucien : prendre en compte le montant de l'investissement du club



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie
Partenaire officiel kite

Jacques Aubry:Création au sein de leur club d'une mission sponsoring-mécénat afin de trouver des financements,l'intéret de l'achat n'a pas semblé primordial, car ces voiles volent très peu.L'idée est donc de louer des voiles aux professionnels.

Proposition de faire une demande exceptionnelle d'équipement (dossier investissement lourd à faire auprès de la Région)

Le premier critère pour avoir le droit à cette subvention , est d'être CEVL .

Le critère de répartition est mis au vote avec une part fixe et une part variable . La part variable est en fonction du nombres de jours/stagiaires (les stagiaires sont en découverte-initiation-jeunes-féminins)

Choix : 75% part fixe et 25% de part variable : contre 4 abstention 5 pour 0

50% " 50% " : contre 4 abstention 1 pour 4

40% " 60% " : contre 8 abstention 1 pour 0

34% " 66% " : contre 4 abstention 1 pour 4

Compte tenu de l'égalité de deux votes, un nouveau vote (après discussion) est proposé pour le 40/60 pour 8 et 1 abstention contre 0

la répartition de la subvention matériel sera donc 40% de part fixe et 60% en fonction du nombre de jours/élèves

Ces deux comptes-rendus de cd été envoyé aux membres du CD pour correction et validation , il n'y a eu aucune contestation puis diffusé.

Fin de séance.

La secrétaire



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie
par EDF SUEZ

Partenaire officiel kite